

Maître d'Ouvrage :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE
48 bis Route de Veulettes
76450 CANY-BARVILLE

Accord Cadre 2019-029 – LOT n°05 – Entretien et Maintenance des bâtiments communautaires de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Accord Cadre sans minimum ni maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

AVENANT N° 05

Entre les soussignés :

Maître d'ouvrage : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE**
48 bis Route de Veulettes
76450 CANY-BARVILLE

Représenté par Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

D'une part,

Et

Entreprise : **SFEE**
Parc d'activités des Hautes Falaises
Rue Emile Durand
76400 SAINT LEONARD

Représentée par Monsieur Aymeric LE GRAND, personne habilitée à signer le présent avenant,

D'autre part,

Accord cadre du : 16 juin 2020, notifié le : 17 juin 2020

	Montant minimum	Montant Maximum
Montant initial de l'accord cadre	Sans minimum	Sans maximum
Avenant 5 (sans incidence financière)		
Nouveau montant accord cadre	Sans minimum	Sans maximum

0 % d'écart introduit par le présent avenant n° 05
pourcentage total cumulé des avenants sur le marché initial : 0 %

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 05

En application de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique, le présent avenant a pour objet de modifier le Bordereaux des Prix Unitaires afin d'y ajouter dix-huit (18) prix nouveaux pour pouvoir mener à bien les différentes opérations d'entretien et maintenance des bâtiments communautaires de la Communautés de communes de la Côte d'Albâtre.

ARTICLE 2 – NATURE DES NOUVELLES FOURNITURE ET PRIX NOUVEAUX

Les fournitures supplémentaires sont les suivantes :

- 1) Spot sur tige PL Type s2 ou équivalent
- 2) Colonne asymétrique THE LINE Ht 3m avec 1 module 6 ou équivalent
- 3) Détection avec abaissement de la puissance ou équivalent
- 4) PROTEK P 1CC2+VR+PF 4B 2x16mm² ou équivalent
- 5) 3F DIAGON 25W/40 DALI 596*596 ou équivalent
- 6) DALI REPEATER LI ou équivalent
- 7) LUMEN FACADE COLOR CHANGING LOG48 RGBW30K 10x60 (ou 10x90) DMX ou équivalent
- 8) CBX-ST ou équivalent
- 9) LEADER CABLE 15m ou équivalent
- 10) JUMPER CABLE 3m ou équivalent
- 11) SOLANO PRO enregistreur DMX 512 CANAUX ou équivalent
- 12) Programmation DMX SOLANO PRO ou équivalent
- 13) PROJECTEUR COLORBEAM LED 7x12W RGBWAUV IP 65 ou équivalent
- 14) Télécommande IR ou équivalent
- 15) Mimik 30 plat applique led 20w Ip65 IK06 1506lm 3000k anthracite ou équivalent
- 16) Hublot 2345 WD1 20/1/10/MI – 840 IP65 ou équivalent
- 17) Suspension Minus S 3100lm 27w 840 L1125mm FO IP20 White ou équivalent
- 18) Serveur de communication OpenScape Business V2 – X3R système de base, Rackable 19 pouces (licence, et poste IP) ou équivalent

Le bordereau des prix est ainsi complétés par les dix-huit (18) prix nouveaux suivants :

N°de ligne	Désignation	Unité	Prix Unitaire €.HT
403	Spot sur tige PL Type s2 ou équivalent	U	60,75
404	Colonne asymétrique THE LINE Ht 3m avec 1 module 6 ou équivalent	U	2 047,90
405	Détection avec abaissement de la puissance ou équivalent	U	496,80
406	PROTEK P 1CC2+VR+PF 4B 2x16mm ² ou équivalent	U	86,33
407	3F DIAGON 25W/40 DALI 596*596 ou équivalent	U	282,20
408	DALI REPEATER LI ou équivalent	U	143,60
409	LUMEN FACADE COLOR CHANGING LOG48 RGBW30K 10x60 (ou 10x90) DMX ou équivalent	U	1 632,20
410	CBX-ST ou équivalent	U	680,77
411	LEADER CABLE 15m ou équivalent	U	182,17
412	JUMPER CABLE 3m ou équivalent	U	135,64
413	SOLANO PRO enregistreur DMX 512 CANAUX ou équivalent	U	720,00

414	Programmation DMX SOLANO PRO ou équivalent	U	1 200,00
415	PROJECTEUR COLORBEAM LED 7x12W RGBWAUV IP 65 ou équivalent	U	407,00
416	Télécommande IR ou équivalent	U	22,00
417	Mimik 30 plat applique led 20w Ip65 IK06 1506lm 3000k anthracite ou équivalent	U	245,84
418	Hublot 2345 WD1 20/1/10/MI – 840 IP65 ou équivalent	U	53,02
419	Suspension Minus S 3100lm 27w 840 L1125mm FO IP20 White ou équivalent	U	270,56
420	Serveur de communication OpenScape Business V2 – X3R système de base, Rackable 19 pouces (licence, et poste IP) ou équivalent	U	5 400,00

ARTICLE 3 – MONTANT DES PRESTATIONS MODIFICATIVES

L'ajout des prix nouveaux au Bordereau des Prix unitaires du présent accord cadre n'a aucune incidence financière puisque l'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni maximum.

ARTICLE 4 – DATE DE PRISE D'EFFET

La date de l'accusé réception de la notification du présent avenant par le titulaire vaut date de prise d'effet pour cette modification à l'accord cadre 2019-029 du lot 05.

ARTICLE 5 – CLAUSES DE NON RECLAMATION

L'entreprise est désormais réputée avoir parfaite connaissance des problèmes liés au déroulement des travaux. Elle renonce donc à toutes les réclamations ultérieures liées à ces problèmes ainsi qu'à celles qui pourraient résulter du présent avenant.

ARTICLE 6 – PRESCRIPTIONS DIVERSES


Les autres clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contentieux.

Fait à Cany-Barville,

Le 02/02/2022

Mention manuscrite « lu et approuvé »
L'entrepreneur

Lu et approuvé


**SFEE Société Fécampoise
d'Entreprises Electriques**
SAS 256 000 € - RC B 346 950 033
Tél. 02 35 10 42 50 - Fax 02 35 29 62 72
76400 ST LEONARD

VISA

**Le représentant du pouvoir adjudicateur
De l'accord-cadre et de l'avenant**

09021130/AD
18.05.10 10:41:30 - 18.05.10
SAR 250 0014 - RR II 140 021001
Municipales Françaises
24111 Routes Françaises